

Le CSE : Comité Social et Économique



Comité Social et Économique

Négocier la mise en place avant le **31 décembre 2019**

Où ?

Dans les entreprises à partir de 11 salariés.

Pourquoi le CSE ?

Le CSE fusionne les instances DP - CE - CHSCT pour défendre les droits et les intérêts des salariés : activités professionnelles - vie au travail - organisation du travail - choix stratégiques de l'entreprise. Le CSE reprend les attributions des anciennes instances avec moins de représentants et moins de crédits d'heures.

Importance de votre participation à l'élection

Les suffrages obtenus déterminent la représentativité syndicale dans l'entreprise et la nomination d'un DS, négociateur et signataire des accords d'entreprises. Les résultats de ces élections conditionnent la représentativité de la CGT au niveau national.



Importance de la négociation du PAP

Protocole d'Accord Préélectoral

Le PAP prévoit l'organisation du CSE : la durée du mandat, les collègues et leur composition, le nombre de sièges, le crédit d'heures et les modalités de l'élection. De nombreuses dispositions sont négociables, il est donc nécessaire de s'informer et de se former.



Le SNCA-CGT vous accompagne dans la mise en place du CSE.

FORMATION > Contactez le SNCA-CGT : bn@snca-cgt.fr



263, rue de Paris
Case 544-4
93515 Montreuil Cedex



contact@snca.cgt.fr
www.snca-cgt.fr

FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE

**VIOLENCES SEXUELLES ET
SEXISTES, ÇA SUFFIT !**

**25 novembre – journée
internationale de lutte
contre les violences faites
aux femmes**

24 NOVEMBRE

**MANIF PARTOUT EN FRANCE
AVEC #NOUSTOUTES**

**Depuis l'affaire Weinstein, des
milliers de femmes ont pris la**

parole à travers #Metoo pour témoigner des violences qu'elles subissent au travail. Pourtant, gouvernement et patronat refusent de faire de chaque entreprise ou administration des lieux de transformation sociale avec une réelle prise en compte de ce thème pour changer la réalité des violences, qui reste un phénomène social grave et massif. La CGT fait des propositions pour produire du changement et agir, à commencer par l'obtention d'une obligation de négocier sur cette question.



POUR LA **RÉUNION**
AVEC LE CLIENT,

TU PRÉPARES
MICHEL, LE DOSSIER...



25 novembre – journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

24 NOVEMBRE
MANIF PARTOUT EN FRANCE AVEC
#NOUSTOUTES

REFUSONS LE SEXISME QUOTIDIEN

Volontaires ou plus souvent issus de stéréotypes et préjugés véhiculés par les hommes comme par les femmes, les propos sexistes ont pour conséquence d'entretenir la différenciation et la hiérarchie des sexes. Ils conduisent à nier le professionnalisme des femmes en les considérant d'abord comme des femmes avant de les traiter comme des collègues.

Quelques exemples :

- les commentaires sur le physique ou la tenue des femmes, qui n'ont rien à faire dans un cadre professionnel ;
- les « blagues » graveleuses qui instaurent un climat pesant et malsain ;
- les femmes en responsabilité à qui on fait des reproches que l'on ne ferait pas à des hommes (« autoritaires », « hystériques », « promotion canapé »...).

LA CGT PROPOSE

Exiger que le règlement intérieur de l'entreprise ou de l'administration définisse le sexisme et bannisse les comportements et propos sexistes, comme ceux racistes et homophobes ;

Mettre en place une formation des managers et personnels encadrants ;

Évaluer le sexisme avec un questionnaire annuel auprès des salariées.

GARANTIR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL NON SEXISTE

Les images dégradantes, calendriers, fonds d'écran... qui font de la femme un objet sexuel n'ont rien à faire dans un cadre professionnel ! De même, notamment dans les métiers qui comptent peu de femmes ou d'hommes, il est important de garantir à chacune et chacun des vestiaires et sanitaires qui assurent l'intimité.

POUR UNE NORME INTERNATIONALE CONTRE LES VIOLENCES

Avec la Confédération syndicale internationale, la CGT demande la mise en place d'une norme de l'Organisation internationale du travail (OIT) pour protéger toutes les femmes du monde contre les violences sexistes et sexuelles.

LA CGT PROPOSE

Les négociations sur l'égalité femmes/hommes doivent permettre d'imposer un environnement de travail non sexiste.

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES

Chaque année, des milliers de femmes sont victimes de harcèlement sexuel, d'agressions sexuelles (une main aux fesses par exemple), ou encore de viol sur leur lieu de travail. L'employeur a l'obligation de garantir la santé et la sécurité des salarié·e·s, il est donc de sa responsabilité d'empêcher que des salarié·e·s en soient victimes sur leur lieu de travail. Les victimes ou témoins ne peuvent subir de

représailles, les agresseurs doivent être sanctionnés.

LA CGT PROPOSE

Mise en place d'un lieu d'accueil et d'une procédure de signalement garantissant la confidentialité et la rapidité de réponse ;

Pour les femmes victimes de violence de la part de personnes extérieures (clients, usagers, patients...), prise en charge des frais de justice par l'employeur qui doit se porter partie intervenante, changement immédiat de poste pour ne plus être en contact avec l'agresseur ; sanction des agresseurs ;

Mise en place d'une éducation non sexiste et de campagnes contre les stéréotypes.

AU TRAVAIL

- **8** viols ou tentatives de viol ont lieu, chaque jour, sur les lieux de travail ;
- **20 %** des femmes ont été victimes de harcèlement sexuel au cours de leur vie professionnelle ;
- **80 %** des femmes salariées considèrent que dans le travail, les femmes sont régulièrement confrontées à des attitudes ou comportements sexistes.

DANS LA VIE

1 femme meurt tous les **2** à **3** jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint ;

toutes les **7** minutes, **1** femme est violée en France

NON À LA LOI DU SILENCE !

Si vous êtes victimes ou témoins de violence sexiste ne restez pas seule, parlez-en :

- au·à la délégué·e du personnel, à un·e élu·e CHSCT ou à un·e militant·e CGT qui pourront vous aider ou vous accompagner ;
- appelez le **3919** (appel gratuit et anonyme) ;
- à des associations spécialisées – voir la liste sur **stop-violences-femmes.gouv.fr**

PROTÉGER LES VICTIMES

Commises sur le lieu de travail ou dans le cadre privé, les violences contre les femmes ont de graves conséquences physiques et psychiques et peuvent entraîner de l'absentéisme, des difficultés de concentration, des sautes d'humeur... Souvent, pour les femmes victimes, c'est la double peine : après les violences, la perte du boulot. Il est donc indispensable de les protéger pour garantir leur droit au travail.

LA CGT PROPOSE

Protéger et accompagner les salariées victimes de violences conjugales ou de violences au travail: garantir le maintien dans l'emploi et la mise hors danger (mutation, changement de poste, réduction ou réorganisation du travail, possibilité de démissionner sans préavis ou de suspendre leur contrat de travail en bénéficiant des allocations-chômage). Éviction du conjoint ou ex-conjoint violent s'il travaille sur le même lieu que la victime;

Faciliter l'accès au logement et à l'emploi pour les femmes victimes de violences;

Renforcer les lieux d'accueil dans les commissariats et la formation des personnels, renforcer les moyens des associations.

[Le tract](#)

APPRENTI-E-S : VOTEZ !

Comme tous les salariés des TPE, les apprentis sont appelés à voter aux prochaines élections.



Par votre vote CGT, vous allez peser dans toutes les négociations de votre profession mais aussi les négociations interprofessionnelles. En effet, ce scrutin mesure l'audience des syndicats auprès des employés des entreprises de moins de 11 salariés, ce qu'on appelle la représentativité syndicale.

Cette représentativité donne le poids de chacune des organisations syndicales et leur permet de signer (ou non) des accords de branche, des conventions collectives applicables dans les entreprises. Ces conventions collectives déterminent vos droits, vos conditions de travail et la rémunération, minimale. Plus la CGT sera forte grâce à ces élections, plus elle aura du poids pour signer des accords bénéfiques au salarié et refuser ceux qui portent atteinte à leurs droits.

Nous demandons pour les apprenti-e-s :

De meilleurs salaires avec un Smic à 1700 €. Dans [notre enquête Harris Interactive](#), nous avons constaté que 69% des

salariés des TPE demandaient une augmentation de 400€ mensuels.

La prise en charge des frais de déplacement et de repas, avec un financement de votre hébergement quand vous êtes en formation en CFA.

Mais aussi des droits sociaux identiques à ceux des grandes entreprises : prévoyance, chèque déjeuner, carte apprenti-e-s avec des avantages culturels, vacances, 13e mois...

L'aide au reclassement, l'égalité femme homme, un déroulement de carrière...

Feuilletez notre Guide de l'apprenti :

[Guide apprenti-es](#)

[Publish at Calameo](#)

Vous pouvez aussi consulter et télécharger le Guide Apprentis BTP :



Pas de conquêtes sociales sans libertés syndicales !



[Télécharger l'affiche](#)

« Casser du militant », briser des élans sociaux, créer des peurs, menacer les Bourses du travail... la répression syndicale reste un des moyens patronal pour freiner le développement du syndicalisme. Ainsi, certains militantes et militants de la CGT, de par leur engagement, sont traités comme des délinquants. Ils sont trainés devant les tribunaux, dans des procédures de plusieurs années. Leur carrière est souvent brisée, leur vie bouleversée, leur famille affectée...

Le 23 septembre 2015, le 8 février 2016 pour les Goodyear, le 27 mai 2016 pour les salariés d'Air France et le 27 septembre 2016, et aussi le 19 octobre 2016, la CGT organise une série de journées nationales pour le respect des libertés syndicales.

Les affaires judiciaires de [Roanne](#), des « 5 d'EDF-GDF », de [l'inspectrice du travail](#) à Annecy poursuivie par Tefal, de

la [Bourse du travail du Blanc-Mesnil](#), de Chartres, du Havre, de Villefranche-sur-Saône, de la Caisse d'Épargne de l'Île de France... sont autant de preuves d'une volonté patronale et d'une partie du pouvoir judiciaire, de criminaliser l'action syndicale dans un contexte d'action collective (Grève, manifestation...).

Parallèlement aux actions de lutte, de mobilisation et de défense des libertés syndicales, l'humour est aussi un mode d'expression et d'action.

Retrait de la loi travail !



LE 9 MARS TOUS DANS LA RUE !

L'heure est grave et notre avenir est en jeu ! Pour 7 Français sur 10, la loi travail menace « les droits des salariés », selon un sondage. La pétition « Loi Travail : Non merci » vient de dépasser les 500 000 signatures. Un record en si peu de temps. Arrêtons de tergiverser, mobilisons-nous nombreux dans la rue le 9 mars, jour de la présentation de cette loi antisociale au Conseil des ministres !

[pour tout savoir c'est par ici !](#)

